



La situation salariale dans la Fonction publique

MAI 2026

Nous payons tous les mois la politique du gèle le point d'indice.

La CGT tient les comptes au 04/2026 c'est **plus de 31 % de perte de pouvoir d'achat tous les mois** (depuis le 1er janvier 2000)

Résultat :

➔ **Les rémunération ne suivent plus l'inflation et les pensions** (qui n'intègre pas la plupart de nos primes dans leur calcul) **encore moins**

➔ **Vers une SMICARDISATION GÉNÉRALISÉE de la fonction**

publique : Le SMIC a été revalorisé de +2,41 % au 1er juin 2026, SMIC brut mensuel à 1 867,02 €. **En France c'est déjà 862 000 agents publics rattrapés par le SMIC.**

Catégorie C (hors primes)	Catégorie B (hors primes)	Catégorie A (hors primes)
10 échelons sur 11 sous le SMIC. Jusqu'à 19 ans d'ancienneté... sans vraie hausse de salaire. Toutes les pensions de catégorie C sont en dessous du SMIC	Pour la première fois , des postes de catégorie B passent sous le SMIC.	Des postes en écoles (IRA, ENAP...), tombent sous le SMIC. Pertes estimées : 400 à 900 € par mois par rapport à une indexation sur l'inflation uniquement depuis 2010

Nos principales Revendications à la CGT :

- Revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice avec Indexation automatique du point d'indice sur l'inflation
- Rattrapage pluriannuel des pertes de pouvoir d'achat constatées depuis 2000.
- Augmentation immédiate de 400 € (équivalent en points d'indice) pour toutes et tous
- Relèvement structurel des grilles indiciaires, en particulier des bas de grille : sortie durable de la catégorie C de la zone du SMIC ; reconstruction d'une progression effective entre échelons et entre grades.
- Intégration progressive des primes dans le traitement indiciaire (plan pluriannuel de transferts primes-points), pour préserver les pensions.
- Rétablissement de la GIPA, supprimée en 2024.
- Suppression du jour de carence et retour à 100 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire

Source et pour en savoir plus :

Calcul: https://www.cgtetat.fr/IMG/pdf/perte_actualisable_du_point-avril_2026-1.pdf

Note d'analyse : https://www.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/note_analyse_remunerations.pdf